



Probleme de vis a vis du voisinage

Par **anjourouge**, le 20/01/2013 à 10:15

Bonjour a tous ,

Je viens sur ce forum pour solliciter votre aide . Propriétaire d'une maison depuis 3 ans et sans vis a vis (principal critère d achat) , le terrain avec la maison a coté a été coupé en deux permettant la construction d'une autre maison en arrière plan ! Celle ci ayant ,de par son étage, une vue plongeante sur notre véranda (ainsi que sur tout le voisinage d ailleurs) . Pour parer au plus vite , le végétal ne me semble pas la bonne solution ! J avais imaginé dresser une palissade contre mon garage qui masquerait la vue plongeante de ce voisin que rien ne semble gener . Par contre celle ci devra etre aux environ de 3 m de haut , qu'en est il de la législation sur ce point , est ce que je peux faire ce que je veux ?
Merci d'avance de vos réponses

Par **Acte Immo**, le 20/01/2013 à 12:59

Bonjour,

En terme de hauteur des végétaux ce sont les usages locaux qui priment, votre mairie vous le dira.

Par **Afterall**, le 20/01/2013 à 17:37

Bonjour,

Vous devriez commencer par prendre connaissance du POS/ PLU en vigueur sur le territoire de votre commune.